

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026**



Publié le 07 AVR. 2026

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 27 mars 2026  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026\_020

Président : M. Bastien JOINT  
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU  
COMITÉ DE GESTION DE  
L'ASSOCIATION DE  
L'ORATOIRE - ECOLE  
PRIVÉE DE L'ORATOIRE

Etaient présents :  
M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK,  
M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOU, M. ATTAR-BAYROU,  
Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M.  
COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme THOMAS, M.  
DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme GEHIN, M. BUATHIER, Mme CHANDIA,  
Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, M.  
BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M.  
DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE  
Mme BLACHERE (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme GOYER),  
Mme ESCORSA (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :

**PREFECTURE**

Accusé de réception

Reçu le 07 AVR. 2026

Identifiant de l'Acte :

069...216300340-20260402-D2026\_020-DE

**Rapport de : Isabelle MAINAND**

La gestion de l'école privée de l'Oratoire, qui accueillait 225 élèves à la dernière rentrée scolaire (dont 191 domiciliés à Caluire et Cuire), s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'association conclu avec l'État le 3 octobre 1997.

Les dispositions de l'article 13 de ce contrat et de l'article 7 de sa convention d'application établie le 21 octobre 2019 entre la Ville et l'Association de l'Oratoire, gestionnaire de l'établissement, prévoient que *"un représentant de la Ville participe, sans voix délibérative, aux réunions de l'organe de l'établissement compétent, pour délibérer sur le budget des classes sous contrat"*.

Il convient donc pour le Conseil Municipal de désigner un représentant au sein du Comité de gestion de l'association de l'Oratoire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à la majorité, par 36 voix pour et 7 contre, au sein du Comité de gestion de l'association de l'Oratoire :

Mme Chrystèle LINARES en qualité de représentante.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 07 AVR. 2026  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Bastien JOINT



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.